

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale
de la Jeunesse et des Sports

Jean-Michel BLANQUER
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 14 décembre 2020

Objet : l'avis de citoyens sur l'interdiction de l'instruction en famille

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Le volet Éducation du *projet de loi confortant les principes républicains*, présenté le 09 décembre 2020 en Conseil des ministres, bafoue **la liberté d'instruction**, qui est pourtant une liberté fondamentale, indivisible, chère à notre pays.

Une telle restriction de nos droits ne peut se justifier qu'en proportionnalité d'un danger imminent et avéré.

Or aucune donnée sérieuse ne permet de démontrer un lien entre l'instruction en famille et un risque de radicalisation.

Bien au contraire, le rapport du Sénat "*Radicalisation islamiste : faire face et lutter ensemble*" démontre que "*le phénomène de remise en cause de la laïcité et des valeurs de la République à l'école républicaine est ancien et demeure élevé, que le premier degré est particulièrement touché, et que les personnels de l'Éducation nationale sont à l'origine de 14 % des signalements pour atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République*".

C'est bien l'école de la République qui est la première touchée par la radicalisation : perturbations sur la vie de l'école, contestations sur le contenu des enseignements, atteintes au principe de laïcité (prosélytisme, port de signes religieux).

Le développement de l'instruction libre ces dernières années n'en est pas la cause, mais la conséquence.

C'est la manifestation d'une défiance des parents envers l'École de la République qui ne parvient pas à se réformer, dont le niveau des élèves ne cesse de baisser et qui ne parvient pas à lutter contre l'augmentation des faits de violence en milieu scolaire.

Si l'obligation d'instruction à 3 ans est un bénéfice pour les enfants de familles allophones, l'obligation de scolarité à cet âge pour tous les enfants est massivement rejetée.

Aucun autre pays d'Europe n'impose à l'ensemble des enfants une scolarité obligatoire dès 3 ans, même ceux qui ont mis en place une politique éducative pré-primaire exemplaire en matière de formation des enseignants et de taux d'encadrement : deux éléments clefs d'une instruction publique efficace dès la petite enfance.

L'interdiction de l'instruction en famille - sous la forme qui vient d'être proposée - ne résoudra pas les problèmes de séparatisme. Par contre, elle braquera les familles qui instruisent consciencieusement leurs enfants dans le respect des exigences académiques fixées par l'Éducation nationale, et des valeurs républicaines.

Seule une stratégie de lutte sans relâche contre les structures d'enseignement clandestines protégera les enfants.

3 mesures par contre sont essentielles :

1. Identifier les enfants qui passent à travers les mailles du filet.
2. Renforcer les contrôles par les agents territoriaux et le corps d'inspection pour repérer les structures d'enseignement clandestines, les dérives sectaires, les risques de radicalisation.
3. Appliquer le cadre législatif pour tous et sur tout le territoire.

Dans cette période de tensions, où le sentiment de restriction des libertés est exacerbé, interdire (ou très fortement limiter) l'instruction en famille est indéniablement **une mesure** :

- **Anticonstitutionnelle**, puisque la liberté d'instruction et d'enseignement est une et indivisible dans notre démocratie.
- **Contraire à l'intérêt de l'enfant**, puisque nous n'avons pas de véritable politique éducative pré-primaire (ce qui est incompatible avec une obligation de scolarisation à 3 ans cf. *Regards sur l'Éducation 2016* - OCDE), et que notre école ne parvient toujours pas à intégrer les enfants aux besoins éducatifs particuliers (rapport Balanant *comprendre et combattre le harcèlement scolaire*).
- **Injuste et disproportionnée**, puisqu'elle prive d'un droit fondamental des familles qui respectent les lois (donc innocentes de ce délit de

séparatisme), et qu'elle n'empêchera pas les familles qui rejettent les valeurs de la République d'agir contre la loi.

- **Inégalitaire**, car certains enfants auront accès à l'instruction en famille, d'autres non ; certains parents auront les moyens de scolariser leurs enfants dans des écoles privées, d'autres non.
- **Coûteuse pour les finances publiques** : réintégrer de force des dizaines de milliers d'élèves, contre la volonté de leurs parents, dans des établissements déjà surchargés... est bien plus coûteux que de faire respecter la loi existante et de renforcer les mesures de contrôle et de fermeture des structures d'enseignement clandestines.

Maintenir une position idéologique contre l'instruction en famille ne fera qu'attiser les relations déjà tendues entre les parents, l'institution scolaire et l'État. Le niveau de mécontentement que nous percevons, notamment par les remontées des membres de SOS Éducation, est élevé. Une mobilisation massive, dans les rues, en cas de passage en force n'est pas à exclure.

Vous souhaitez gouverner en mobilisant l'intelligence collective. Restreindre la liberté d'instruction privera notre pays d'un laboratoire d'innovations et de pratiques pédagogiques individualisées, indispensables à l'inclusion de tous les enfants, et utiles à l'ensemble du système éducatif.

N'oubliez pas que 50% des élèves instruits en famille le sont pour une année seulement. L'instruction en famille est souvent une passerelle nécessaire à l'enfant vers sa rescolarisation, et permet in fine l'inclusion scolaire pour beaucoup d'enfants.

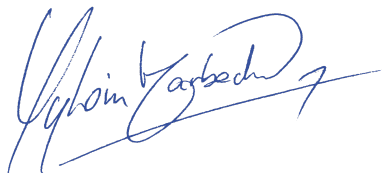
Recevez en appui de ce courrier **108 commentaires de parents, enseignants et grands-parents parmi les 1 300 envoyés par les membres de SOS Éducation**. Tous témoignent avec sincérité et justesse de leur attachement à la liberté d'instruction dans le respect des valeurs républicaines.

Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports :

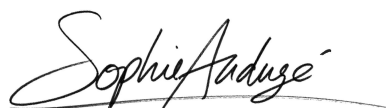
- de restituer pleinement la liberté de choix d'instruction aux parents respectueux des valeurs de la République et donc de ne pas interdire l'instruction en famille, **ni la soumettre à un régime d'autorisation**.
- de mener la lutte contre les structures d'enseignement clandestines, **main dans la main** avec les associations qui défendent la liberté d'instruction dans le respect des valeurs et des principes républicains.

Nous nous tenons à votre disposition pour travailler ensemble sur ce sujet dans l'intérêt supérieur de l'enfant, de la société et de la République.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en l'assurance de notre considération distinguée.



Sylvain Marbach
Président de SOS Éducation



Sophie Audugé
Déléguée générale de SOS Éducation

Découvrez la réponse du ministère en cliquant ici :

<https://soseducation.org/docs/mobilisations/reponse-lettre-au-ministre-education-nationale-avis-citoyens-interdiction-dinstruction-en-famille.pdf>



LA LIBERTÉ D'INSTRUCTION UN DROIT FONDAMENTAL

108 citoyens parlent

SOS 
Éducation



Ils instruisent en famille / Ils ont fait le choix de l'école libre	p.06
Et l'enfant dans tout ça ?	p.15
Ils ne sont pas directement concernés mais ils soutiennent la liberté d'instruction	p.18
Point de vue de professeurs	p.21
Au pays des droits de l'homme... ..	p.24
L'Éducation nationale, on en parle ?	p.29
Abasourdis / Déçus	p.36



Je trouve que c'est, une fois de plus, **une atteinte à la liberté individuelle, notamment dans un domaine aussi important que l'instruction et l'éducation des enfants.** C'est l'une des choses les plus importantes pour des parents qui veulent transmettre des connaissances, des valeurs qui leur paraissent importantes, et au-delà de l'enseignement ou à travers l'enseignement, un regard sur le monde et la vie. Au-delà de cette atteinte portée à la liberté des parents et des enfants, on prive la société de la possibilité d'avoir par la suite des hommes et des femmes à l'esprit libre qui envisagent les choses d'une manière plus originale et plus créative leur permettant de trouver des solutions personnelles ou inédites, contrairement à ceux qui pensent tous pareil parce que formatés de la même manière. Les parents qui font ce choix le font par conviction et pour le bien de leurs enfants avec lesquels ils souhaitent avoir des échanges privilégiés. Cela s'accompagne souvent pour eux de sacrifices professionnels et financiers. Je conçois qu'il puisse y avoir parfois des abus et que la famille ne transmette ni instruction ni éducation véritable qui permettent l'épanouissement de l'enfant et son insertion future dans la société. Je pense que, dans ce cas, les inspecteurs chargés de contrôler les familles pourraient s'en rendre compte et prendre alors les mesures qui s'imposent. **Pour quelques cas où les enfants sont en danger, on prive d'autres enfants et d'autres parents de cette liberté.** Probablement parce qu'on ne veut pas dire où se situe le danger.

Des familles y sont attachées et peuvent avoir ce choix responsable, le travail est suivi et contrôlé par l'Inspection de circonscription. Pourquoi ne peut-elle pas déceler toute « radicalisation » ou tout « communautarisme » ? C'est bien de cela dont il s'agit. **On prive de nombreuses familles de ce droit alors que le plus grand nombre d'entre elles entretiennent nos valeurs républicaines.**

La liberté d'instruction est écrite dans la constitution donc respectons la. J'ai 3 enfants qui ont chacun 2 enfants. Seule ma fille qui a un garçon de 9 ans et une fille de 6 ans et demi a choisi l'instruction en famille. Elle est agrégée de mathématiques et a enseigné 6 ans. Les parents tous 2 ayant fait des études supérieures, ont décidé de choisir une vie plus proche de la nature et plus sobre : ils ont fait une formation d'entrepreneur agricole pour devenir chevrier et fromager. Ce n'est pas la voie classique mais nous sommes admiratifs de leur courage car il faut changer le monde donc le mode de vie devenu trop individualiste et trop matérialiste. Ils sont inscrits à leur mairie comme non scolarisés et respectent les lois de la république.

Mon enfant en difficulté a pu s'en sortir grâce à un parcours hors système. Il est aujourd'hui en dernière année d'école d'ingénieur en aéronautique alors qu'il était en échec scolaire depuis le CE2. Voilà pourquoi je me bats contre cette loi au travers de SOS Éducation.





Ils instruisent en famille

**ILS ONT FAIT LE CHOIX
DE L'ÉCOLE LIBRE**

Je suis maman de 3 enfants qui sont tous déscolarisés, ils sont contrôlés tous les ans ça se passe super bien avec les profs et les inspecteurs qui pensent que nous ne sommes pas anti système et que ce choix est légitime. Mes enfants ne côtoient que des enfants scolarisés, ils sont tous les 3 dans des clubs de sports... Ils ne sont pas des enfants fantômes, nous avons toujours des remarques positives sur nos enfants. Je ne comprends pas cette loi et ne peux pas l'accepter.

Pourquoi déstabiliser des enfants qui sont épanouis et équilibrés ?

Je découvre l'instruction en famille depuis le 2 novembre. Masquer mes enfants était au dessus de mes forces, et plus le temps passe plus **la liberté que nous offre l'Instruction En Famille nous saute aux yeux, nos enfants ne sont plus épuisés, ils dorment bien, rient plus**. On arrive à se projeter plus loin mais cette nouvelle proposition de loi nous empêche d'y rêver. J'aimerais que l'état ouvre les yeux sur la richesse de cette mixité de façons de faire, sur la richesse d'expériences que ça apporte, mais c'est peut être ça qui leur fait peur.

L'enseignement à domicile permet à des familles nombreuses ou qui n'auraient pas les moyens ou la proximité d'une école hors-contrat de **choisir un mode d'éducation**. De plus actuellement celui-ci est déjà très surveillé : inspecteur et examens au moins une fois par an.

Mes enfants font leur scolarité dans des écoles hors contrat, libres! **Des mentions très bien au bac, des têtes bien faites, les résultats sont là**. Pourquoi restreint-on de plus en plus nos libertés ?

Pour certains enfants plus lents et plus timides que d'autres, **l'école à la maison est plus que nécessaire**, ne serait-ce que sur une période limitée - deux voire trois années - D'autres présentent un retard de langage qui peut avoir des conséquences dramatiques sur toute leur scolarité si cela n'est pas rétabli dès la fin du CP... C'est un travail quotidien, ayant connu ce problème et la joie de voir l'enfant reprendre l'école en CM2...



Mon enfant en difficulté a pu s'en sortir grâce a un parcours hors système. Il est aujourd'hui en dernière année d'école d'ingénieur en aéronautique alors qu'il était en échec scolaire depuis le CE2. Voilà pourquoi je me bats contre cette loi au travers de SOS Éducation.

Mes enfants sont instruits à la maison et s'en sortent beaucoup mieux qu'en milieu scolaire... **Ils ont rattrapé le retard qu'ils avaient accumulé en milieu scolaire.**

Quand une maitresse est nulle et prend en grippe un enfant, et que l'on habite loin de toute autre école, la seule solution est l'instruction à la maison. L'enfant n'est pas forcément désocialisé : sport et scoutisme. Les autres enfants de la famille continuent d'aller dans cette école n'étant pas dans la classe de cette maitresse ! Les parents sont complètement dans leur rôle.

Notre 4^e fille, malentendante, a pu terminer son lycée en comprenant qu'elle était intelligente grâce à une **école hors contrat qui l'a accueillie avec son handicap et une classe à très petit effectif qui lui permettait de mieux entendre et d'avoir l'espace pour parler.** Notre dernier fils est allé en école hors contrat en CM2 : cela lui a permis de sortir d'un cercle dont il était le souffre douleur. Notre petite fille née très prématurée ayant des troubles de comportement n'aurait pas pu être gérée dans une école normale et aurait été orientée vers une école pour enfants handicapés sans l'attention magnifique reçue dans son école [...]. Elle va maintenant pouvoir rejoindre le circuit d'une école privée sous contrat....

J'ai été élevée par Montessori, mes enfants aussi ; je suis **prête à me battre pour que les écoles parallèles soient autorisées.** Déjà, maintenant elles sont trop chères pour les parents, et l'Éducation nationale n'est pas prête à introduire d'autres méthodes plus créatives pour les enfants.



La liberté d'instruction est écrite dans la constitution donc respectons la.

J'ai 3 enfants qui ont chacun 2 enfants. Seule ma fille qui a un garçon de 9 ans et une fille de 6 ans et demi a choisi l'instruction en famille. Elle est agrégée de mathématiques et a enseigné 6 ans. Les parents tous 2 ayant fait des études supérieures, ont décidé de choisir une vie plus proche de la nature et plus sobre: ils ont fait une formation d'entrepreneur agricole pour devenir chevrier et fromager. Ce n'est pas la voie classique mais nous sommes admiratifs de leur courage car il faut changer le monde donc le mode de vie devenu trop individualiste et trop matérialiste. Ils sont inscrits à leur mairie comme non scolarisés et respectent les lois de la république.

Mon fils reprend goût aux études depuis qu'il fait l'école à la maison. Il n'est pas du tout prêt ni enthousiaste à l'idée de revenir dans son collège.

Je suis une Maman pratiquant l'Instruction En Famille depuis février 2020 et mon fils qui était alors scolarisé en CE2 était en échec scolaire et en grande souffrance psychologique. Multi dys, il a pu reprendre tous les fondamentaux depuis qu'il travaille à son rythme à la maison, et rattraper ses lacunes. Il avance à présent sereinement dans ses études mais il reste toujours le même petit garçon multi dys avec TDAH. **Le remettre à l'école qui n'est pas adaptée pour ces enfants là, serait le contraindre à replonger dans un décrochage évident et une nouvelle souffrance psychologique.** C'est inacceptable pour la maman que je suis. Qui mieux qu'un parent sait ce qui est bon pour son enfant ?!



J'ai fait le primaire à mes 5 enfants, mes trois garçons travaillent au service de l'état, militaire et fonctionnaire... J'en connais beaucoup d'autres... **Ce n'est pas avec cette loi qu'ils résoudre le problème du terrorisme**, à moins que ce soit un autre but, mais ne soyons pas complotistes!

Professeure des écoles en congé parental, j'ai fait le choix de l'IEF parce que j'ai plaisir à instruire mes enfants. **L'IEF leur permet d'échanger, de s'entraider.** Ils sont très complices et coopèrent dans leurs apprentissages. L'IEF permet aussi d'**être à leur écoute et de respecter leur rythme.** Grâce à l'IEF, ils peuvent également **développer leur passion** (musique et sport) jusqu'à envisager d'en faire un jour leur métier. Il y a encore nombre d'arguments qui m'ont emmenée à choisir l'IEF (en CP, mon aîné se faisait harceler par ses camarades) et j'espère de toutes mes forces que la liberté de choix d'instruction sera précieusement conservée. Merci de nous soutenir!

Nous avons nos enfants à l'école à la maison depuis 5 ans. Nous avons tout d'abord sorti notre grande de l'école en CM2, étant effarés de son niveau de français. Elle devait apprendre des photocopies de listes de mots, et s'enfonçait dans une sorte de dyslexie, ne lisait qu'avec difficulté. **Nous avons « rattrapé » son niveau, et cette année en rentrant en 3e au « vrai » collège elle a souvent 19 en français.**

Donc nous sommes confortés dans la nécessité de garder nos autres enfants avec nous, afin qu'ils connaissent leur langue maternelle et aient accès à la lecture de livres au passé simple/imparfait entre autres... Jusqu'à maintenant nous n'avons pas eu de problème avec les inspecteurs, qui constataient un niveau suffisant, et le travail des enfants...

Avec mon mari, si nous n'avions pas eu possibilité de choisir des écoles hors contrat pour notre dernier fils qui a un handicap (troubles envahissants du comportement), il n'aurait eu accès qu'à l'hôpital de jour... **Cette scolarisation lui a permis d'obtenir un BTS en design graphique à 25 ans. CQFD!**



Nos trois enfants sont **inscrits au cours par correspondance**, Hattemer Academy, collège, ce qui leur permet de poursuivre pour l'un d'eux un double cursus de musique, de multiplier les activités (échecs, natation, musique, athlétisme...), alors qu'au collège ils auraient dû se restreindre, et aussi de commencer plus tôt le latin et de travailler davantage certaines matières. Ils sont **pleinement acteurs de leurs apprentissages et ne subissent pas, ils travaillent dans le calme et avec volonté, ainsi ils apprennent mieux et ils sont épanouis**. Nous ne voulons pas casser cet élan en eux, un retour au collège, non souhaité par les enfants risque de les braquer et d'avoir des conséquences néfastes sur leur scolarité. Nous sommes dévastés, sans mots pour l'exprimer, c'est un cauchemar; on ne peut pas, du jour au lendemain, tout changer, sans tenir compte des élèves concernés.

Effondrée ! Mes petits-enfants sont à la maison avec le cours Sainte-Anne... C'est la dernière année...

Quelle dictature diabolique !

Il est important de laisser la possibilité aux familles qui le souhaitent d'instruire elles-mêmes leurs enfants. **Le système scolaire n'est pas adapté à tous**. Les enseignants doivent suivre le programme et ne peuvent pas avancer au rythme de chacun et malheureusement certains enfants se retrouvent laissés de côté. De plus l'IEF est suffisamment encadrée (contrôles et si niveau insuffisant injonction de rescolarisation) pour que le droit des enfants soit respecté. D'ailleurs le niveau des enfants instruits en famille est souvent supérieur au niveau des élèves du même âge scolarisés. Et **97% des familles reçoivent un avis favorable suite au contrôle**.



Ma fille avait été prise en grippe par sa maîtresse en CM1, ce qui l'avait complètement déstabilisée, d'autant plus que les camarades de classe en rajoutaient. Nous avons été **obligés de la retirer de l'école pour pratiquer l'enseignement à la maison** - sous le contrôle de l'inspection académique - pendant cinq trimestres. Elle a pu **ensuite entrer au collège dans des conditions satisfaisantes.**

Nous avons dû faire l'école à la maison à un de nos enfants en attendant un diagnostic de TSA (Trouble du Spectre Autistique).

Heureusement qu'à ce moment là nous avons été libres de choisir un cours hors contrat, car ceux du Cned sont très austères... Aujourd'hui, après avoir enfin le diagnostic, nous avons mis en place une scolarité partagée entre école et Cned. Mais franchement, les cours du Cned ne sont pas très agréables à suivre. Nous avons une raison avérée de faire l'école par correspondance, mais nous savons que ce n'est pas le cas de toutes les familles... Parfois il s'agit d'un choix personnel, ou bien c'est l'enfant qui ne se sent pas à l'aise dans le système scolaire classique. Nous devrions tous être libres de faire les bons choix pour nos enfants. Nous n'avons pas peur de dire que toutes ces lois sont contraires à la démocratie... Et si la démocratie est menacée, alors vers quoi allons nous ?

Notre niveau en instruction en famille est nettement supérieur à celui des autres écoles et ils sont plus épanouis car ils ont une vie sans stress et respectueuse de leur développement.

Jamais je ne remettrai mes enfants dans le système. Sauf demande de leur part mais ce n'est pas d'actualité. Si la loi passe nous ferons tout pour quitter le pays. Comme beaucoup d'autres parents très inquiets en ce moment qui planifient déjà un éventuel départ.

Ma fille n'a jamais été inscrite dans un établissement scolaire. Elle a toujours été instruite à la maison. Elle a su développer **une grande autonomie, très jeune.** En raison de l'absence de coercition, elle a su développer une appétence aux études.

Je pratique l'instruction en famille pour mes enfants depuis 3 ans et demi. **Il est primordial pour moi de choisir quelle éducation mes enfants reçoivent.** Je n'adhère pas à tout dans les programmes de l'Éducation nationale, surtout dans les méthodes d'enseignement. Je ne me soumettrai pas si facilement à cette nouvelle loi si elle passait. Parfois il faut savoir entrer en résistance... surtout lorsqu'il s'agit de nos enfants.

Je pratique l'instruction en famille pour mes enfants depuis 3 ans et demi. Il est primordial pour moi de choisir quelle éducation mes enfants reçoivent. **Je n'adhère pas à tout dans les programmes de l'Éducation nationale,** surtout dans les méthodes d'enseignement. Je ne me soumettrai pas si facilement à cette nouvelle loi si elle passait. Parfois il faut savoir entrer en résistance... surtout lorsqu'il s'agit de nos enfants.

En Instruction En Famille depuis 8 ans, **nous voulons garder cette liberté fondamentale de choisir le mode d'instruction de nos enfants.** Le dernier de 3 ans va intégrer l'école privée de notre village d'ici quelques jours en bilingue (breton-français), peut-être choisirons-nous dans quelques années l'Instruction En Famille pour lui aussi.

Nous avons fait des choix professionnels, personnels, budgétaires, lieu de vie, etc... Autour de l'instruction en famille donnée à nos enfants. **Nos enfants sont épanouis, heureux.** Les comptes-rendus des inspections sont pleins d'éloges et ce malgré les difficultés dont souffre mon aîné. Ce n'est pas rose tous les jours, comme toutes les familles mais nous n'échangerons pour rien au monde cet équilibre familial que nous avons trouvé après tant d'années. Je me sens atterrée, anéantie rien qu'à l'idée de nous voir obligés de changer de rythme, de mode de vie alors que nous savons ce que cela représente, nous l'avons vécu et nous n'en voulons pas! Que faire, vendre la maison, partir? Mais où? Et refaire tout à zéro!! Déracinés nos enfants et notre réseau d'amis et familles... Ils ne se rendent pas compte du mal qu'ils font à nos enfants. Ils ont pleuré à l'annonce de la probabilité de devoir revenir à l'école. Nous ne sommes pas contre l'école, nous y sommes allés mon mari et moi et nous y étions heureux, nous n'avions probablement pas mieux comme apprentissages chez nous. Cela dit nos enfants s'y sentent mal! Que faire les laisser dépérir, sombrer dans la dépression aussi jeune.



Je suis écoeurée!! J'ai ponctuellement repris deux de mes enfants chez moi pour les instruire, pendant un an chacun et chacun s'en est trouvé très bien!! Et **cette décision ne regarde en rien le gouvernement.** Ce qui se passe est en effet très très grave.

Je fais l'instruction pour mes deux aînés et en suis ravie. Nous sommes rigoureux dans les apprentissages mais flexibles dans notre emploi du temps. Je m'adapte à chacun et c'est une grande chance pour tous. **Je me sens pointée du doigt alors que je ne fais pas de mal!**

Vouloir contrôler l'éducation est le propre d'un État totalitaire. Il semblerait bien que cette loi visant prétendument à conforter les principes républicains, vise plutôt à saper les bases de la République. J'instruis mes enfants, c'est un choix qui n'a pas été fait à la légère, mais motivé par le constat de leur souffrance dans le cadre scolaire.

Pour moi il est inconcevable que l'État, par la force, impose à mes enfants un cadre qui les met en souffrance. Ce serait de la maltraitance, et leur envoyer le message que leur parole et leur souffrance n'ont pas de valeur, et qu'ils doivent se conformer et se soumettre aux décisions prises pour eux par des personnes qui ignorent tout de ce qu'ils sont et ressentent. Ce serait contraire à leur dignité d'êtres humains. Si l'État souhaite faire revenir les familles au sein de son école, qu'il commence par se donner les moyens de les accueillir dignement dans toutes leurs spécificités, et il y a du travail malheureusement, ce ne sera pas pour la rentrée 2021... En ce qui me concerne je suis sortie du système scolaire après 15 ans d'ennui mortel, totalement dévitalisée, sans projet, sans aucune connaissance de la réalité du monde ni de ce que j'étais, gavée de connaissances inutiles aussi vite oubliées. Je ne les laisserai pas faire ça à mes enfants. En tant que parent je me sens légitime à décider ce qui est bon pour mon enfant en fonction de ce que j'observe et de ce qu'il m'exprime. Priver les parents de ce droit serait un glissement alarmant vers l'idée que l'enfant est sous la responsabilité première de l'État au détriment de sa famille, or les individus sont la base de l'État et non l'inverse. **L'État est au service des individus et non l'inverse. C'est la définition même de la démocratie : gouvernement par le peuple et pour le peuple...**

A young child with light brown curly hair and black-rimmed glasses is sitting on the floor. They are wearing a yellow long-sleeved shirt under dark blue overalls. Their mouth is wide open in a surprised or excited expression, and their right hand is raised with the index finger pointing upwards. To their left is a blue and teal backpack. The backpack is open, revealing various school supplies: a wooden ruler, several pencils, a pair of yellow-handled scissors, and a magnifying glass. Two colorful folders, one green and one purple, are sticking out of the top of the backpack. In the upper left corner of the image, there is a stylized graphic of a blue cloud with a white outline. The background is a plain, light-colored wall.

ET L'ENFANT
dans tout ça?



Certaines écoles d'avant garde permettent à des enfants en difficulté de bénéficier de conditions favorables à leur épanouissement intellectuel, affectif et social en appliquant une pédagogie, un programme et des méthodes adéquates dans un environnement adapté. **Elles font ce que l'Éducation nationale ne sait pas faire.**

Chacun devrait être libre de choisir l'instruction qui convient le mieux à son enfant car au final, c'est de l'enfant dont il s'agit et de son bien être. De plus en plus d'enfants se sentent mal à l'école. Comment gérer ce problème en imposant la scolarisation à partir de 3 ans?? **L'enfant et son épanouissement sont-ils au cœur du projet de loi en cours de réflexion : non.**

Tout le monde peut un jour avoir besoin de faire l'école à la maison ou de mettre son enfant dans une école plus adaptée que l'école publique ou privée sous contrat local, pour sauver un enfant victime de violences ou de harcèlement, surdoué ou ayant des difficultés d'apprentissage... **L'État veut anéantir la liberté et la responsabilité des parents de choisir ce qu'il y a de mieux pour leur enfant, et c'est inacceptable.** Qui peut, mieux que moi, dire ce qui convient le mieux à mon enfant ? Cette attaque à la liberté d'enseignement est une attaque contre la souveraineté de la famille. C'est la marque d'un régime totalitaire qui prend en main les enfants dès leur plus jeune âge (3 ans!), que les parents le veulent ou non. Il faut arrêter ça !

Les dérives sectaires de certaines familles ou religions seront de toutes façons enseignées dans les familles. Le libre choix des familles est bafoué, l'enseignement dans les écoles libres est déjà régulé par les autorisations d'ouverture. **Peut-être que leurs résultats fâchent l'Éducation nationale qui laisse sur le bord du chemin un trop grand nombre d'élèves.** Si cette loi est votée, nous serons dans un État totalitaire qui inscrit sur le fronton des lieux de la République « LIBERTÉ ». Cherchez l'erreur ! Défendez nous !



Cette question est compliquée, à la fois **il faut permettre à chacun de trouver une instruction qui lui permette d'apprendre le mieux possible**. Si un enfant doit à un moment de son parcours suivre un enseignement à domicile pour raison de santé, mais aussi en fonction de son développement personnel, d'éventuelles situations d'échec ou autre, il faut que les parents puissent avoir la possibilité de le faire. Certains enfants, à certaines périodes de leur développement peuvent être mis en échec dans un groupe, peuvent être harcelés et la solution peut être temporairement de les éloigner de cette entité classe qui peut être néfaste et destructrice. Il me semble qu'un suivi de ces enfants serait bien plus judicieux à mettre en place qu'une interdiction pure et simple.

L'instruction en famille permet à certains enfants victimes de harcèlement scolaire, notamment dans des zones difficiles, de se reconstruire, et d'avoir une alternative. Qu'est-ce qui va remplacer cela à l'avenir ?? Certains parents s'épanouissent en éduquant leurs enfants à la maison. **Il y a beaucoup de familles heureuses dans ce choix**. Certains enfants différents sont beaucoup mieux instruits de manière individualisée à la maison. Que va-t-il se passer pour eux ?

Chaque enfant doit recevoir l'instruction qui est la plus adaptée à sa situation et à celle de sa famille. Les parents sont les mieux placés pour décider de la forme que prendra cette instruction.

Des élèves peuvent être trop loin géographiquement d'un établissement scolaire et/ou avoir besoin de quitter un cadre qui les étouffe en raison de problèmes divers de harcèlement, de racket (de plus en plus fréquents), de non disponibilité des enseignants qui ont affaire à des classes nombreuses dans les établissements scolaires. **Même sans avoir de problèmes particuliers, des élèves ont besoin d'être soutenus au quotidien dans leurs apprentissages.**

Comment pouvons nous protéger les enfants des **dérives sectaires**, dont nos enfants ont été victimes, dans certains établissements publics ?



*Ils ne sont pas
directement concernés*
**MAIS ILS SOUTIENNENT
LA LIBERTÉ D'INSTRUCTION**

Il est vital qu'un enfant puisse rester travailler à la maison selon sa situation, selon son

âge : suite à un accident, une année difficile nécessitant un besoin particulier... De plus pour les tout petits, nous recueillons de part et d'autre des enseignantes qu'un enfant de 3 ans n'est pas autonome, ne serait-ce qu'au niveau de la propreté. Ces enseignantes constatent qu'elles passent plus de temps au toilette avec les enfants que dans la classe (déshabillage/habillage, surveillance... Certains enfants ont encore des couches et ne sont pas encore propres...). Des questions pratiques pour les professionnels du terrain et qui tombent dans le bon sens m'amène à soutenir l'école à la maison.

Je crois beaucoup au rôle de socialisation de l'école (qu'elle soit publique ou privée) et je ne suis pas convaincu que l'école à la maison soit - pour cela - une bonne solution. Par contre, **je considère que le choix du mode d'instruction doit rester dévolu aux parents**. NB : j'ai 6 enfants, 22 petits-enfants qui ont tous été scolarisés à l'école publique et (pour le moment) 6 arrière-petits enfants dont la plus âgée est à l'école publique... mais ceci ne démontre rien : c'était notre choix pour nos enfants et celui de nos enfants pour les leurs.



Nous avons fait le choix pour nos enfants d'établissements publics et privés sous contrat ; mais la **liberté d'instruction et le choix du cadre dans lequel s'exerce cet enseignement**, aux parents, me semble fondamentale.

Au-delà de l'interdiction d'instruire librement nos enfants, **ce projet de loi remet en cause notre liberté d'être parents, tout simplement**. Tout le monde devrait se sentir concerné par ce projet de loi...

Je n'avais **pas fait ce choix personnel de l'école privée ou de l'éducation par les parents** il y a déjà 30 ans, mais je considère **fondamental que cette option continue d'exister**. Je ne vois même pas en quoi cela concerne l'État si ce n'est pour tenter d'obtenir des citoyens formatés à créer strictement de la valeur ajoutée économique : métro, boulot, dodo...



Des familles y sont attachées et peuvent avoir ce choix responsable, le travail est suivi et contrôlé par l'Inspection de circonscription. Pourquoi ne peut-elle pas déceler toute « radicalisation » ou tout « communautarisme » ? C'est bien de cela dont il s'agit.

On prive de nombreuses familles de ce droit alors que le plus grand nombre d'entre elles entretiennent nos valeurs républicaines.

Mes enfants sont scolarisés en école privée mais je trouve important que les parents puissent avoir une **liberté de choix du mode d'instruction de leur enfant**. Cette proposition de loi me paraît aller à l'encontre de cette liberté.

Malheureusement, cette loi se cache sous une "bonne intention", celle d'empêcher les musulmans intégristes de donner eux-même l'instruction à leurs enfants. En réalité, ce sont toutes les familles "de bonne éducation", déjà lésées par l'école obligatoire à 3 ans, qui vont être les plus touchées. **Cette loi aura un effet exactement contraire à ce qu'elle prétend.**

Je pense toutefois que c'est bien le but recherché : détruire tout ce qui subsiste encore en France, de vraie culture, d'éducation, d'attachement à notre langue, notre Pays et nos traditions.

Parents de quatre enfants scolarisés dans des écoles privées et écoles libres, nous n'avons pas fait le choix d'une instruction à la maison, mais je sais qu'au cours de la scolarisation de nos enfants je pourrais y avoir recours pour des raisons très diverses. Je suis très attachée à la liberté d'instruction et à la liberté d'instruction en famille. **C'est notre premier devoir et nous ne faisons que le déléguer à l'école à laquelle nous confions nos enfants.** Des initiatives locales et dispersées se font dans la région, mais je souhaiterais une mobilisation d'ampleur pour cette privation de liberté fondamentale intolérable !

Point de vue
DE PROFESSEURS



Je suis enseignante et trouve **normal que des parents puissent enseigner à leurs enfants si ceux-ci sont mieux hors du système scolaire** qui n'est pas tendre pour tous.

Ce rejet de la famille dans son droit au mode d'enseignement (établissement privé ou dans la famille) est scandaleux

et au lieu de prévenir une pente sectaire réduit la liberté des familles, et je dis cela bien qu'étant professeur dans l'enseignement public.

Nous avons des enfants et des petits enfants... **le choix de l'école est fondamental pour les parents** et par expérience, pour les faire grandir dans une société non formatée par l'Éducation nationale, ils peuvent ainsi savoir argumenter et être libres de choisir leur voie... Une enseignante retraitée de l'Éducation nationale mais qui donne des cours encore dans une école hors contrat !

Il est inadmissible d'enlever les droits à tous les parents parce qu'on ne souhaite pas s'occuper d'un problème particulier. C'est comme si, pour prévenir les violences conjugales, on interdisait aux gens de se marier...

Nous avons pas mal déménagé, et nos enfants ont le plus souvent fréquenté l'école publique (la petite dernière est au collège) ; n'ayant pas connu l'école française moi-même, j'ai découvert ses lacunes au fil des ans. Je constate que le niveau général ne fait que baisser... et je le dis en tant que parent et en tant qu'enseignante (d'anglais). Je suis aussi étonnée par le parti pris idéologique de l'école française - par exemple, les débats tout à fait classiques dans d'autres pays sont impensables en France, en classe et même à l'université. La fameuse neutralité semble plus respectée sur papier qu'en réalité... Oui, il faut se battre pour la liberté des parents et le renouveau de l'éducation !

Professeur du secondaire public à la retraite, **je crois pourtant sincèrement au libre choix des parents pour l'éducation et l'instruction de leurs enfants.**



J'ai toujours salué la liberté donnée à l'instruction en France. Elle est certes obligatoire, mais pouvait être assurée en famille. Interdire cela est à mon sens une atteinte grave à la liberté de penser, de s'exprimer et d'éduquer, valeurs pourtant chères à nos dirigeants. **Étant enseignant (école publique), je sais que le dispositif actuel de l'instruction en famille est plutôt bien encadré (contrôles, ...). Il suffirait de l'appliquer avec la rigueur nécessaire pour évaluer et détecter les dérives.**

Mon expérience de proviseur m'a montré qu'il est très rare que des enfants (ou préados) enseignés en famille soient bien socialisés (dans un sens très général : à l'aise avec leurs condisciples). Mais cela s'arrange vite en général. Le danger de la collectivisation et du bourrage de crâne obligatoire est, lui, tout-à-fait évident, redoutable... et déjà entamé. Et **on ne touche pas à la famille, source de la transmission, de l'éducation, des repères !**

Ayant été professeur dans l'Éducation nationale, je connais le formatage des esprits qui est redoutable. J'ai résisté.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et doivent pouvoir être respectés dans la transmission de leurs convictions.

Enseignante dans le public à la retraite, je connais trop bien les agissements du gouvernement et la détérioration de la qualité de l'enseignement imposée par les autorités supérieures. Je n'ai pas peur de dire que l'on s'efforce de supprimer toute forme d'analyse et de raisonnement logique chez les élèves afin d'en faire des moutons plus faciles à gérer. **Il est évident que les jeunes qui étudient à la maison ne se laissent pas manipuler aussi facilement que le reste des élèves scolarisés dans le public.** C'est cette faculté de raisonner sainement qui gêne nos dirigeants et les conduisent à nous interdire tout ce qui peut contrecarrer leur projet de domination. Ne nous laissons pas faire.

A photograph of three children sitting at a table, each with an open book. On the left, a young girl with dark skin and glasses is looking down at her book. In the center, a young boy with glasses is also looking at his book. On the right, a young girl with long dark hair is resting her chin on her hand while reading. The background is a solid blue color with white speech bubble outlines. The text 'Au pays' is written in a white cursive font, and 'DES DROITS DE L'HOMME...' is written in a bold white sans-serif font below it.

Au pays
DES DROITS DE L'HOMME...



L'État ne se substitue pas au rôle qu'ont les familles d'éduquer leurs enfants. L'État peut proposer l'INSTRUCTION nationale dans les écoles prévues à cet effet, mais pas l'ÉDUCATION. **La liberté de l'enseignement est un droit, qu'il soit en écoles publiques privées ou à la maison par la famille selon les programmes généraux.** Sinon c'est de la dictature. A partir du moment où des contrôles de connaissances sont faits, cette liberté doit être respectée dans notre France de France, pays des droits de l'homme.

Nous sommes en colère...

Nous ne voulons pas de ce monde où la famille n'est pas la seule à décider du bien être de ses enfants...

Nous sommes bel et bien dans une dictature... Il faut que tout le monde prenne conscience et se batte pour nos libertés fondamentales et essentielles...

Ce sont les parents qui délèguent leur autorité en matière d'instruction ou qui s'en chargent.

L'éducation est l'affaire des parents. Un gouvernement quel qu'il soit n'a pas à profiter de cette délégation pour imposer son idéologie du moment.



C'est insupportable et **en contradiction avec l'article 26.3 de la déclaration universelle des droits de l'homme**. Le pire est que l'on n'a aucune garantie de la qualité de l'enseignement public.

Il s'agit d'un projet de loi inique, digne des pires états totalitaires. Le but visé n'est pas d'empêcher l'endoctrinement radical, mais de promouvoir l'endoctrinement de la pensée unique.

Si la France désire encore se targuer d'être parmi les auteurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, elle ne peut pas soutenir un tel projet : le droit prioritaire des parents dans le choix de l'éducation de leurs enfants y est inscrit très clairement !

Défendons sans faiblesse le droit des parents à choisir le mode d'éducation de leurs enfants. Tout dérive serait le signe d'un gouvernement totalitaire

La liberté d'instruction, comme celle de la presse ne peut être encadrée par l'État, comme dans les états totalitaires. Par contre, il est tout aussi aberrant de voir des notes modulées aux examens (Bac...) afin d'éviter des statistiques déplorables. OÙ EN EST LE NIVEAU DE LA FRANCE ????

Inadmissible. Nous ne sommes pas dans un pays de liberté.
On veut tuer la famille, on cherche à supprimer le rôle des parents et à endoctriner les enfants.



Ce projet de loi veut priver les familles de leur droit naturel, reconnu par la constitution, de choisir les modalités de l'enseignement donné à leurs enfants. C'est une atteinte aux droits fondamentaux de toutes les familles de France. C'est une mesure de nature totalitaire pour imposer progressivement une école unique d'État.

Mes enfants **n'appartiennent pas à l'État.**

Liberté, égalité, fraternité. **Que reste-t-il aux français de notre belle devise.** Faut-il partir ?

Nous entrons dans une ère stalinienne. **Merci de nous laisser nos droits liés à notre démocratie.**

(...) Supprimer un droit de l'homme, modifier la Constitution, c'est la dictature. C'est injustifiable et au-delà de l'inutilité quand au but invoqué, complètement malveillant. **L'école de la confiance ? Est-ce celle de la confiance piétinée ?**

Je suis une mère dont la famille est en Instruction en famille (IEF). Au-delà de l'interdiction de l'IEF, la scolarisation obligatoire est une atteinte pure et simple des droits fondamentaux et inaliénables protégés par notre constitution. **Toute loi en ce sens ne peut qu'être anticonstitutionnelle.** Si elle était mise en application, elle signerait de facto une violation explicite de la constitution et le fait que plus aucun de nos droits protégés par la constitution ne seront à l'abri... Cela a un très léger arrière goût de la mise en place d'une dictature. Cette loi ne doit en aucun cas passer, si on veut pouvoir continuer d'élever nos enfants dans une république démocratique.



Extrait de l'article 26 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen : 3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. Voilà ma position.



On ôte radicalement la liberté et le rôle de premier éducateur qu'est le parent.

Aucun débat, aucune reprise dans les médias. Cela me paraît opaque et troublant

En tant que parent et donc 1er éducateur, je ne puis accepter d'abdiquer et de laisser à l'État mes prérogatives. Aussi je ne lui concède qu'un droit de contrôle de l'observation de l'obligation d'instruction, selon la forme et le lieu que je souhaite. **Tout déni de ce droit élémentaire est usurpé, liberticide et indigne d'une démocratie.**



L'ÉDUCATION NATIONALE, *on en parle?*

Il faut certes trouver un moyen d'encadrer l'enseignement confessionnel musulman (c'est le but), mais le texte en profite pour interdire l'enseignement à tous, et **renforcer le monopole de l'Éducation Nationale : seule la concurrence a une chance de l'obliger à s'améliorer.**

Eu égard à la pauvreté des programmes d'éducation officiels qui visent, non pas à instruire, mais à embrigader les esprits de la jeunesse, **il est vital pour les parents de conserver le droit d'éduquer convenablement nos enfants.**

Je suis pour l'instruction libre en famille ou dans des établissements hors contrat. **Je me demande comment l'État peut se positionner en protecteur des enfants face à d'éventuels endocrinements** alors que par essence la façon d'enseigner dans les écoles classiques est en elle-même un formatage absolu !!!!!

Les gros problèmes viennent d'une Éducation nationale défectueuse et c'est là qu'il faut agir et aider. Pas en créant des écoles confessionnelles libres de quelque religion ou idéologie qu'elles se réclament, celles-ci relevant de l'option personnelle des familles. Les écoles sous contrat peuvent laisser une alternative, en restant dans un cadre républicain et avec une certaine mixité de fait... dans les écoles catholiques en tout cas, où on trouve des élèves de toutes obédiences qui font ce choix par défaut pour une meilleure éducation et scolarité. Choix qui devrait interpellier les gouvernements et syndicats d'enseignants et d'administratifs de l'Éducation nationale réfractaires à toute réforme et incitation à l'excellence, sourds aux reproches de nivellement par le bas des exigences.

La main mise de l'Éducation Nationale sur l'instruction alors qu'il est **démontré qu'elle n'est pas en mesure de l'assumer seule.**



J'ai du mal à croire ce que je lis... Alors, bien sûr en excluant la famille de l'éducation (ce qui me semble être une énorme antinomie!), on règle les questions sécuritaires qui menacent nos libertés fondamentales... Que de réjouissances! Ne serait-il pas plus raisonnable d'améliorer les conditions d'accueil de nos enfants ET de leurs enseignants et personnels encadrants, pour une meilleure inclusion et l'amélioration des conditions d'apprentissage délétères que connaissent certains établissements scolaires, pour ne pas dire nombre d'entre eux? Ne serait-il pas plus sage d'impliquer davantage les familles dans les décisions qui sont prises au profit d'une mutualisations des dispositifs? Ne serait-il pas merveilleux que l'on intègre enfin que l'éducation d'un enfant est l'affaire de TOUS? Qu'il s'agit là d'une ressource humaine essentielle à notre futur à TOUS? Que veiller à ce que nos enfants reçoivent une instruction ET une éducation harmonieuses fera le bonheur de TOUS, à commencer par le leur... ?? Je vois mon fils de 13 ans rentrer des cours, tous les jours, avec la migraine et des bourdons dans les oreilles, quand les larmes ne coulent pas à flot. Sa classe est surpeuplée, bruyante, difficile à maîtriser (dixit ses professeurs dépités), déplorant, à son âge, son impuissance à pouvoir faire entendre qu'il n'entend rien en cours... Je vois mon fils de 15 ans, ayant subi une erreur d'affectation au lycée, se noyer tous les jours un peu plus dans le désarroi, face à une académie qui ne lui répond que par la voie de lettres impersonnelles au ton infantilisant, et qui ne lui propose aucune alternative à la poursuite d'un cursus semé d'embûches... À tout ces parents en proie aux questionnements (fondés) quant à l'avenir de leurs enfants soumis au nom de l'éducation, à des obligations que certains adultes n'observent pas eux-mêmes, loin de là... Cet avant-projet ne fait que mettre en exergue une rigidité archaïque déjà bien enracinée, et nous annonce bien pire encore... À l'ère d'une génération câblée sur l'instantané, l'immédiat, le fast-wide-world, on nous propose de les enfermer dans des carcans qui les éloigneront encore plus de leur ancre familiale, si vitale en ces temps troublés. Quelle ironie tout de même, **en début d'année, on nous demandait d'assurer le relais des écoles fermées pour cause de pandémie. Aujourd'hui, on nous dépossède d'un droit constitutionnel** au nom d'une menace que l'on ne nomme pas.



Le respect de liberté. La considération du choix d'une instruction adaptée à chaque enfant. **Prendre en considération les troubles d'apprentissage de certains enfants pour lesquels l'Éducation nationale est démunie et pas formée !!!**

Les écoles privées respectables ne sont pas à sanctionner et à détruire car leur qualité n'est plus à prouver pour la grande majorité.

Mes filles sont passées par le privé car ma première motivation fut de les protéger du laxisme, de l'insécurité et de l'influence de certains enseignants qui sortaient de leur mission unique qui doit rester l'enseignement pur et simple.

Progressivement l'État supprime la possibilité de choisir l'école pour nos enfants... Les familles deviennent des entités étrangères à la formation de leur enfant. Je trouve cette situation inadmissible ET **injustifiée d'autant plus que la formation reçue de l'État est fort déficiente et le niveau des élevés continue à s'effondrer !** Au lieu de limiter encore plus aux français la liberté de choisir l'école de leurs enfants, l'État devrait convoquer une réunion globale pour garantir cette liberté et accorder les fonds si nécessaires à l'école privée, alors que les parents tout en payant leurs impôts, doivent choisir une école de leur choix, pour assurer une meilleure formation à leurs enfants...

Ce pouvoir ne gouverne qu'à coup d'interdictions d'une part et d'obligations de l'autre. **L'enseignement à domicile répond à une carence qualitative profonde de l'Éducation nationale.**

Depuis des décennies, je suis en colère contre **l'affaiblissement de l'instruction proposée par l'Éducation nationale** et de la maltraitance envers les élèves et les enseignants. Et cette future loi nous priverait de la liberté de choisir d'autres apprentissages pour nos enfants. INACCEPTABLE !!!

La liberté d'instruction est une liberté constitutionnelle, le gouvernement n'a pas à se comporter comme un état totalitaire alors que c'est au sein de l'école républicaine que les enfants tuent leurs professeurs. J'ai 4 enfants en instruction en famille, qui seront en danger s'ils retournent à l'école car **l'Éducation nationale est incapable de s'occuper d'eux.**

De nombreux terroristes sortent de l'école de la République, fermons-nous les écoles pour autant ? Non à cette loi liberticide qui ne résoudra en rien le problème du terrorisme mais qui **mettra en souffrance de nombreux enfants.**

Il n'y a plus d'éducation sérieuse en France dans les écoles publiques, hélas ! Les syndicats font faire n'importe quoi, les enseignants n'arrivent pas à enseigner car la plupart des enfants n'écoutent pas, ils sont ailleurs . Regardons le classement de la France en Europe, tous les ans nous perdons des places ! Comment ces jeunes pourraient-ils progresser alors qu'ils n'ont aucune motivation ! Quel gâchis !

Ce n'est pas parce qu'on a dû fermer des écoles coraniques que l'état doit subitement avoir autant de défiance par rapport aux autres systèmes, privés ou même hors contrat, qui, restant dans les programmes de l'Éducation nationale, le font par d'autres méthodes qui sont plus adaptées à certains enfants. Souvent les classes sont moins chargées, les parents payent et c'est leur choix (je suis parent et prof). **L'Éducation nationale complique tout, ne fait pas confiance aux professeurs pourtant motivés...** c'est devenu une machine à broyer les enfants-rois autant que les professeurs. Le respect et la confiance sont remplacés par « j'ai le droit » dont usent certains enfants dont les parents ne s'occupent pas, dépassés par la vie matérielle et leur peur de l'avenir projetée sur leurs enfants.

L'instruction est une chose, l'éducation en est une autre ! Depuis quelques décennies, l'école ne transmet plus les savoirs qui permettraient à ses élèves de devenir des êtres libres et éclairés, mais prétend en faire des citoyens dûment formatés à l'aune d'une idéologie politico-sociétale qui n'a plus rien à voir avec l'instruction qu'on attendrait d'une école digne de ce nom. On en voit aujourd'hui le triste résultat, avec une jeunesse de plus en plus réceptive aux discours sectaires, de plus en plus tentée par le communautarisme et de moins en moins ouverte à qui n'est pas « ses potes » – et une violence toujours plus précoce, notamment chez ceux qui, à l'école, ont subi l'abandon pédagogique contre lequel Liliane Lurçat mettait en garde et qui représente une véritable maltraitance dont personne ne parle. **Cela concerne pourtant entre 20 et 40% des élèves du primaire qui arrivent au collège sans savoir lire correctement** et qui, ainsi, sont promis à l'échec scolaire douloureux, alors même qu'ils viennent déjà de connaître l'échec durant cinq ans de primaire ?! Outre la propagande idéologique incessante, il serait grand temps que l'on s'interroge sur l'incroyable nombre d'enfants supposément atteints de « troubles » divers et que l'école condamne à des « suivis » bien stigmatisants qui n'auraient pas lieu d'être si elle-même faisait son travail correctement ! Voir notamment à ce sujet le petit livre d'Évelyne Tschirhardt « Des élèves malades de l'école », qui montre bien les liens entre l'école et certains organes de « soins » aux équipes pluridisciplinaires plus soucieuses d'obtenir des subventions que leur rapportent les supposés « troubles » dont on affuble nombre d'élèves que réellement du bien des enfants. La « baisse de niveau » n'est pas tout : il y aurait un immense ménage à faire dans la manière dont nombre d'élèves sont victimes de pratiques intolérables qui les transforment en « handicapés » alors qu'ils ne présentent aucun handicap !



Bien que non directement concernée, je suis extrêmement choquée par ce projet d'une loi privative des libertés constitutionnelles alors que les études sérieuses démontrent que le niveau ne cesse de baisser dans l'Éducation nationale et que les enfants instruits par leur famille acquièrent au contraire un excellent niveau. **Un contrôle individualisé et neutre des compétences et connaissances devrait être le seul critère autorisant ou interdisant l'instruction par la famille et/ou à domicile.**

Une liberté bafouée au moment où la fille de Mme Macron ouvre elle une école??? Mais où va-t-on? **Quand on voit ce qui se passe dans certaines écoles on peut comprendre que les parents soient méfiants et préfèrent garder les enfants chez eux.** Alors tant qu'on y est pourquoi pas supprimer les cours par correspondance... ???

L'éducation la meilleure est celle qui peut s'adapter à chaque élève. La liberté scolaire est un contrepoids à l'uniformisation de **l'Éducation nationale qui, en voulant pas adapter ses méthodes aux différents publics fait perdre leur temps à beaucoup de jeunes** et pire leur fait croire que l'enseignement ne sert à rien.

À l'heure où les enfants scolarisés dans le public ont **un niveau catastrophique tant en français qu'en calcul**, il serait de bon ton, a minima, de **laisser tranquilles les parents et écoles qui s'occupent sérieusement d'instruire les enfants.**



ABASOURDIS

Déçu



Écœurant... ça me donne envie de quitter la France ou de donner naissance en silence...

Sommes-nous en France ???
en 2020 ??? Je suis catastrophée

Je n'ai **même pas envie de faire de commentaire** tellement je suis affligée !

En tant que maman de jeunes enfants Je suis **profondément choquée par cette atteinte à nos libertés fondamentales**. Certaines familles (en Instruction en famille) parlent de quitter la France si ce projet est voté...

Les enfants scolarisés à la maison ne sont pas hors la loi puisque déclarés au rectorat et inspectés chacun et chaque année. C'est aux familles qui ne respectent pas ces obligations, qui ne déclarent pas leurs enfants au rectorat, qu'il faut s'attaquer. Non pas aux autres qui font très bien leur travail auprès de leurs enfants.

Le gouvernement pénalise ceux qui s'investissent dans l'instruction de leurs enfants alors qu'il existe déjà des moyens de contrôle. On en profite pour supprimer cette liberté qui ne plaît pas à certains (...).

L'État infantilise parents et enfants, donc TOUS les citoyens de la Nation.
C'est INACCEPTABLE, on ne peut abolir nos LIBERTÉS ainsi, comme si les citoyens étaient des criminels, les sanctions prévues sont totalement disproportionnées. Un violeur ou un voleur est mieux traité qu'un parent qui veut instruire son enfant lui-même.



Je trouve que c'est, une fois de plus, une atteinte à la liberté individuelle, notamment dans un domaine aussi important que l'instruction et l'éducation des enfants. C'est l'une des choses les plus importantes pour des parents qui veulent transmettre des connaissances, des valeurs qui leur paraissent importantes, et au-delà de l'enseignement ou à travers l'enseignement, un regard sur le monde et la vie. Au-delà de cette atteinte portée à la liberté des parents et des enfants, on prive la société de la possibilité d'avoir par la suite des hommes et des femmes à l'esprit libre qui envisagent les choses d'une manière plus originale et plus créative leur permettant de trouver des solutions personnelles ou inédites, contrairement à ceux qui pensent tous pareil parce qu'ils sont formatés de la même manière. Les parents qui font ce choix le font par conviction et pour le bien de leurs enfants avec lesquels ils souhaitent avoir des échanges privilégiés. Cela s'accompagne souvent pour eux de sacrifices professionnels et financiers. Je conçois qu'il puisse y avoir parfois des abus et que la famille ne transmette ni instruction ni éducation véritable qui permettent l'épanouissement de l'enfant et son insertion future dans la société. Je pense que, dans ce cas, les inspecteurs chargés de contrôler les familles pourraient s'en rendre compte et prendre alors les mesures qui s'imposent. **Pour quelques cas où les enfants sont en danger, on prive d'autres enfants et d'autres parents de cette liberté.** Probablement parce qu'on ne veut pas dire où se situe le danger.

Cette intrusion dans les choix de conscience des adultes, des parents et des enfants est scandaleuse et anti démocratique, encore une fois les citoyens sont considérés comme infantiles et toxiques potentiellement, en dépit de tout bon sens.

La négation du rôle des familles m'est insupportable. La lutte contre l'endoctrinement des enfants par les islamistes radicaux sert aujourd'hui de prétexte à la main mise de l'État sur l'enseignement dans le but de formater l'esprit de notre jeunesse.

Une immense amertume : les parents qui n'ont que des devoirs mais avaient la latitude de choisir un enseignement adapté à leur enfant, sont privés de cette liberté. Je me demande s'ils sont encore, dans l'esprit de la loi, les responsables pénaux de leur progéniture...

Le contrôle que ce gouvernement est en train de **mettre en place sur chacun de nous** est insupportable!



Il faut se battre pour garder nos libertés. La richesse d'un pays vient aussi de la diversité. Chaque enfant est unique, avec sa palette de couleurs. **On ne peut pas faire rentrer tous les enfants dans des cases « banalisées ou normalisées »**. On ne doit pas les cataloguer et éteindre leur individualité. L'instruction en famille permet cela, s'adapter aux couleurs qui ne seraient pas visibles ou lumineuses dans un cadre scolaire uniformisé. Restons bienveillants pour ces enfants, toute minorité quelle qu'elle soit a le droit d'exister, de s'exprimer, tant que cela ne nuit pas à autrui. L'instruction en famille ne nuit pas aux autres enfants ni aux autres citoyens. Alors pourquoi cet acharnement à vouloir l'interdire ?



SOS Éducation

120 boulevard Raspail, 75006 Paris

Téléphone : 01 45 81 22 67

Email : contact@soseducation.org